



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

**9737<sup>e</sup>** séance

Lundi 30 septembre 2024, à 15 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Žbogar .....	(Slovénie)
<i>Membres :</i>	Algérie .....	M. Koudri
	Chine .....	M. Dai Bing
	Équateur .....	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique .....	M. Wood
	Fédération de Russie .....	M. Polyanskiy/M <sup>me</sup> Zabolotskaya
	France .....	M <sup>me</sup> Jaraud-Darnault
	Guyana .....	M <sup>me</sup> Benn
	Japon .....	M. Iriya
	Malte .....	M <sup>me</sup> Frazier
	Mozambique .....	M. Fernandes
	République de Corée .....	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	M. Eckersely
	Sierra Leone .....	M. Kanu
	Suisse .....	M <sup>me</sup> Chanda

## Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Maintien de la paix et de la sécurité internationales**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Sivanka Dhanapala, Directeur du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à New York, et M. Pär Liljert, Directeur du Bureau de l'Organisation internationale pour les migrations auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Dhanapala.

**M. Dhanapala** (*parle en anglais*) : Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) se félicite de l'occasion qui lui est donnée de faire aux membres du Conseil de sécurité et autres participants un exposé sur les questions critiques touchant la protection des droits humains des réfugiés et des migrants concernés par les déplacements maritimes illégaux entre l'Afrique du Nord et l'Europe.

En tant qu'organisme humanitaire et de protection intervenant en première ligne, et malgré nos efforts de plaider, d'assistance et autres auprès des États pour atténuer la souffrance humaine, nous continuons d'être témoins de tragédies où des vies sont perdues sur des routes maritimes et terrestres, et nous n'en voyons pas la fin.

Depuis l'exposé de l'année dernière (voir S/PV.9465), le nombre de personnes traversant la Méditerranée depuis l'Afrique du Nord a fortement diminué. Toutefois, l'accès à la protection le long des principaux itinéraires empruntés par les réfugiés et les demandeurs d'asile ne s'est pas amélioré. Nous avons, au contraire, constaté une nouvelle augmentation des difficultés liées à l'accès au territoire et à l'asile, comme en témoignent la hausse des interceptions et des expulsions collectives ainsi que la poursuite des arrestations et des détentions arbitraires. Ces risques sont aggravés par les multiples dangers liés aux déplacements le long des routes terrestres depuis l'Afrique vers la Méditerranée. Un rapport conjoint du HCR, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et du Centre des migrations mixtes, publié cette année, fait état de risques élevés de mort, de violence fondée sur le genre, d'enlèvement contre rançon, de traite, de vol et d'autres

formes de violence physique auxquels sont confrontées les personnes en situation de déplacement. Un deuxième rapport du HCR a mis en évidence les lacunes majeures dans l'accès à la protection et à l'aide humanitaire le long des itinéraires.

Le HCR travaille avec ses partenaires pour mettre en œuvre une approche axée sur les itinéraires afin d'améliorer l'accès à la protection sur les principales routes. Cette approche représente une évolution vers des réponses plus humaines, mais aussi plus efficaces, de la part des États, afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les personnes en situation de déplacement, les communautés concernées et les États, mais aussi pour offrir d'autres solutions que ces voyages dangereux, notamment en renforçant les systèmes d'asile ainsi que l'identification précoce et l'orientation des réfugiés et des migrants, y compris ceux ayant des besoins spécifiques. Il s'agit également d'améliorer l'accès aux services, ainsi qu'aux possibilités économiques, et d'accroître les voies de migration sûre, ordonnée et régulière.

Il est important de souligner que les difficultés ne commencent pas en Afrique du Nord. Une réponse globale et transrégionale qui s'attaque à la cause profonde des voyages est nécessaire. Malheureusement, je ne dis rien de nouveau aux membres du Conseil en soulignant la détérioration de la situation en matière de protection dans des pays tels que le Soudan et le Mali, qui s'étend aux pays d'Afrique du Nord, comme l'Égypte, mais aussi la Libye et la Mauritanie. Le HCR a enregistré plus de 350 000 réfugiés et demandeurs d'asile depuis le début de l'année, dont un grand nombre de réfugiés soudanais en quête de protection en Afrique du Nord.

Entre janvier et août, on estime que plus de 134 000 réfugiés et migrants sont partis de l'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Ouest par la mer en direction de l'Europe, ce qui représente une baisse de 24 % par rapport à 2023. Alors que les arrivées en Italie ont diminué, le nombre de personnes débarquées dans les pays d'Afrique du Nord a légèrement augmenté, avec près de 33 000 personnes débarquées en Tunisie et plus de 14 000 en Libye. Selon le Projet de l'OIM sur les migrants disparus, au 17 septembre, quelque 1 450 personnes étaient considérées comme mortes ou portées disparues en Méditerranée, soit une diminution de 44 % par rapport aux 2 609 personnes pour la même période en 2023.

D'autres routes maritimes restent utilisées, notamment par des réfugiés qui migrent depuis le Liban. Des moyens prévisibles de recherche et de sauvetage, ainsi qu'un débarquement dans un lieu sûr, restent un besoin essentiel en Méditerranée.

Au 15 septembre, plus de 97 000 réfugiés soudanais seraient arrivés en Libye depuis avril 2023. Les autorités estiment qu'environ 65 000 Soudanais sont arrivés par la seule ville de Koufrah, dans le sud-est, avec 300 à 400 nouveaux arrivants par jour. Au total, 45 450 Soudanais sont enregistrés auprès du HCR en Libye, dont 26 219 l'ont été après le début du conflit. Avec la récente escalade du conflit au Soudan, on s'attend à ce que davantage de réfugiés soudanais arrivent en Libye. Un soutien supplémentaire est nécessaire de toute urgence, notamment pour les communautés locales, dans l'ensemble du pays, car les réfugiés soudanais continuent d'arriver et d'affluer vers les centres urbains du pays.

Dans le même temps, bon nombre des problèmes signalés l'année dernière restent d'actualité, notamment l'accès irrégulier aux centres de détention et la possibilité très limitée d'obtenir la libération des personnes ayant besoin d'une protection internationale, le manque d'accès aux points de débarquement contrôlés par certaines entités impliquées dans les interceptions en mer et les restrictions ayant une incidence sur les nationalités que le HCR est autorisé à enregistrer, autant de problèmes qui continuent d'entraver la protection que le HCR est en mesure d'offrir. Les conditions dans les centres de détention restent très préoccupantes et le HCR continue de rappeler que la Libye n'est pas un lieu sûr pour le débarquement à la suite d'un sauvetage en mer.

En Tunisie, certaines modalités de traitement des dossiers ont été suspendues. Nombre des personnes qui arrivent dans le pays sont extrêmement vulnérables, notamment les réfugiés fuyant les conflits au Soudan et au Sahel. Le HCR préconise l'introduction de mesures provisoires pour garantir l'identification et l'assistance en temps voulu, tout en continuant à collaborer avec les autorités nationales pour trouver des moyens de garantir l'accès à la protection internationale.

Le HCR est déterminé à apporter son concours, avec ses partenaires et les autorités de tous les États situés le long des routes migratoires, afin de relever les difficultés liées aux flux mixtes de réfugiés et de migrants arrivant aux frontières terrestres, aériennes et maritimes de ces pays, notamment en mettant en place l'architecture juridique nécessaire pour permettre aux États d'honorer leurs obligations juridiques internationales en matière de protection des réfugiés.

Relever ces défis exige de modifier en profondeur les modalités afin d'apporter une réponse plus globale aux flux mixtes, comme le prévoit l'approche axée sur les itinéraires. Cela suppose notamment de reconnaître l'importance que revêt le droit de demander l'asile aux

frontières sans être refoulé ou violemment repoussé. On ne doit pas empêcher les personnes de demander une protection en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés. L'approche fondée sur les itinéraires appelle également à la mise en place de voies de migration légales et concrètes afin de maintenir les économies et les systèmes sociaux en activité et de fournir des points d'entrée appropriés pour les migrants ainsi que des voies complémentaires pour les réfugiés.

Le HCR a six recommandations urgentes à faire. Elles ne sont pas nouvelles mais, compte tenu des progrès limités qui ont été réalisés en ce qui les concerne, elles doivent être renouvelées.

La première concerne les garanties en matière de droits humains. Toute coopération ou assistance fournie par des États à d'autres États en matière de gestion des frontières le long des principaux itinéraires doit garantir le respect des droits fondamentaux de la personne et des droits relatifs à la protection des réfugiés et des migrants.

La deuxième recommandation concerne le renforcement de l'accès à la protection de l'État. Plusieurs États d'Afrique du Nord ont fait part de leur intention de mettre au point leur propre législation et leurs propres systèmes en matière d'asile. Le HCR est prêt à venir en aide aux gouvernements en contribuant au renforcement des capacités, en fournissant des conseils techniques, et en mettant à disposition du matériel et des connaissances, selon les besoins, afin que les réfugiés puissent bénéficier d'une protection internationale là où ils se trouvent.

La troisième recommandation concerne l'intensification des opérations de recherche et de sauvetage en mer. Nous appelons de nouveau à des efforts renouvelés et conjoints pour renforcer les capacités en matière de recherche et de sauvetage et mettre en œuvre des mécanismes de débarquement efficaces et prévisibles en Méditerranée centrale. Le sauvetage de vies en mer et la fourniture d'une aide humanitaire constituent l'une des obligations les plus fondamentales de l'humanité, et ceux qui effectuent des opérations de sauvetage ou qui apportent leur aide de bonne foi ne doivent pas être pénalisés parce qu'ils agissent de la sorte. Les retards dans le sauvetage des bateaux et la remise en question de la notion fondamentale de détresse en mer peuvent avoir des conséquences fatales. Les États et les navires commerciaux doivent redoubler d'efforts pour accélérer les opérations de sauvetage, compte tenu des fréquents naufrages qui font encore plus de victimes.

La quatrième recommandation concerne la nécessité de poursuivre en justice les passeurs et les trafiquants et de protéger les victimes. Tous les États doivent redoubler d'efforts pour coopérer dans le cadre d'une approche

fondée sur les itinéraires afin de mener des enquêtes et d'engager des poursuites efficaces contre les passeurs et les trafiquants ainsi que les acteurs qui permettent à ces crimes de prendre une telle ampleur, tout en prenant des mesures pour renforcer la protection fournie aux victimes des actes de violence des passeurs et des trafiquants.

La cinquième recommandation concerne l'inclusion, la réinstallation et les voies complémentaires. Le HCR exhorte tous les États à investir davantage dans le développement et l'inclusion dans les pays d'asile et de transit, à supprimer les entraves au regroupement familial et à augmenter les quotas de réinstallation pour les réfugiés dans les pays situés le long des principaux itinéraires, y compris en Afrique du Nord. Des efforts supplémentaires restent également nécessaires en vue d'élargir l'accès à d'autres voies pour les réfugiés et les migrants.

Enfin, il faut s'attaquer aux causes profondes. Je ne saurais trop insister sur l'urgence qu'il y a à lutter contre les principaux facteurs de ces mouvements, notamment les conflits, l'instabilité politique, la pauvreté et les changements climatiques. Depuis la précédente séance d'information sur ce sujet, la situation dans de nombreux pays d'origine et d'asile a continué de se détériorer, y compris au Soudan et au Sahel. Compte tenu de l'escalade récente du conflit au Moyen-Orient, nous risquons également de voir augmenter les mouvements de population en provenance de ces pays.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Dhanapala de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Liljert.

**M. Liljert** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), nous remercions le Conseil de sécurité d'avoir organisé cette importante discussion et d'avoir donné à l'OIM l'occasion de prendre la parole aujourd'hui.

Nous devons reconnaître les principaux facteurs qui poussent d'innombrables personnes à quitter leur foyer et les problèmes considérables auxquels les migrants et les réfugiés sont confrontés lorsqu'ils empruntent des itinéraires de migration mixtes. Ces questions urgentes sont au cœur de la discussion d'aujourd'hui et nécessitent des mesures fermes et urgentes. La Méditerranée, une région qui a historiquement connu des mouvements de population importants et soutenus, a été au centre de l'attention mondiale au cours des dernières décennies, devenant tristement célèbre pour les flux massifs de migrants et de réfugiés qui tentent de la traverser pour atteindre l'Europe et pour le nombre de personnes qui meurent au cours de cette traversée, en particulier sur la route de la

Méditerranée centrale, aujourd'hui décrite comme l'un des couloirs de migration les plus meurtriers au monde.

Une convergence de conditions défavorables dans les pays d'origine et de transit alimente les migrations en provenance de l'Afrique de l'Est, de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique de l'Ouest, et au-delà, le long de cet itinéraire. Les perspectives économiques restent rares et la flambée des prix des denrées alimentaires fait qu'il est encore plus difficile de survivre au quotidien. Selon les données de la Matrice de suivi des déplacements de l'OIM pour 2023 et 2024, les raisons économiques – 44 % – les guerres et les conflits – 29 % – et le désir d'échapper à des situations de violence personnelle ou ciblée – 26 % – sont les principaux facteurs qui poussent les migrants à quitter leur pays d'origine. Les conditions de vie difficiles dans les pays d'accueil jouent souvent un rôle moteur. La dévastation causée par les catastrophes, exacerbée par les changements climatiques, a encore aggravé ces difficultés. Les conflits, la violence et l'instabilité politique ne laissent à de nombreuses personnes d'autre choix que celui de fuir. Il n'est pas étonnant qu'en l'absence d'autres solutions viables, des milliers de personnes décident d'entreprendre des voyages périlleux pour partir en quête d'une vie meilleure et de sécurité.

Malgré les risques considérables, les migrants et les réfugiés continueront de venir chercher un avenir meilleur en Europe et ailleurs, et la Libye restera un point de transit important. Nous savons, par exemple, que le nombre de migrants en Libye a continué d'augmenter légèrement, une tendance qui a commencé en décembre 2023. L'augmentation du nombre de migrants en Libye peut être partiellement attribuée à l'arrivée de migrants soudanais, en particulier à Koufra, en raison du conflit en cours dans leur pays d'origine.

Néanmoins, les arrivées en Europe ont diminué, selon les données du mécanisme de contrôle des flux de la Matrice de suivi des déplacements. Les arrivées par voie terrestre et maritime de janvier à septembre ont été moins nombreuses en 2024 qu'en 2023. La baisse la plus importante en termes d'arrivées a été signalée sur la route de la Méditerranée centrale. Cela s'explique en grande partie par une diminution du nombre de personnes qui arrivent en provenance de la Tunisie et de la Libye.

Les migrants empruntent actuellement des itinéraires encore plus dangereux pour atteindre l'Europe, comme le montre la forte augmentation du nombre d'arrivées par l'itinéraire Afrique de l'Ouest-Atlantique. Plus de la moitié des migrants interrogés par l'équipe chargée de la Matrice de suivi des déplacements de l'OIM à leur

arrivée en Europe ont été victimes de sévices, de violence ou d'exploitation sous une forme ou une autre. La proportion est plus élevée pour les migrants qui empruntent la route de la Méditerranée centrale, où 45 % ont subi des violences physiques et 30 % ont été retenus contre leur gré dans des conditions qui s'apparentent à de la détention.

Les équipes de terrain de l'OIM au point d'entrée de Koufra, entre le Soudan et la Libye, indiquent que le profil des arrivants a changé, signalant la présence d'un nombre beaucoup plus important de femmes et d'enfants. Cette situation entraîne à son tour de nouvelles formes de trafic le long de la route, notamment l'exploitation sexuelle et le travail des enfants. Dans l'ensemble, les données collectées récemment par l'OIM sur les voies migratoires de Méditerranée font état de risques accrus en matière de protection le long de la route de la Méditerranée centrale et sur les trajets plus longs nécessitant de traverser plusieurs pays.

Comme l'a mentionné mon collègue du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), en 2024, le Projet sur les migrants disparus de l'OIM a recensé au moins 1 450 décès en Méditerranée, dont 1 121 sur la route de la Méditerranée centrale. Bien que cela représente une baisse par rapport au nombre de décès survenus sur cette route au cours de la même période l'année dernière, le taux de mortalité par rapport au nombre total de tentatives de traversée est en fait plus élevé.

Les décès et les disparitions surviennent en mer, mais aussi sur la terre ferme. Les données à cet égard sont cependant beaucoup plus difficiles à obtenir en raison de l'étendue et de la difficulté du terrain. On sait toutefois que cette année, au moins 152 personnes ont trouvé la mort en tentant de traverser le Sahara pour rejoindre la Libye. Les principales causes de décès sont des accidents de véhicules, la déshydratation, les conditions environnementales difficiles et la violence.

Nous aimerions saisir l'occasion qui nous est offerte aujourd'hui pour lancer un appel concret à l'action sur trois fronts.

Premièrement, il faut mettre davantage l'accent sur la nécessité de sauver des vies, et à cette fin, la communauté internationale ne doit pas permettre que le désert du Sahara et la Méditerranée continuent de se transformer en fosses communes pour les migrants. L'ampleur de cette tragédie, son incidence sur les personnes survivantes, les familles et les communautés, ainsi que la fréquence des décès en transit constituent une crise humanitaire intolérable mais pas insurmontable. C'est pourquoi l'OIM

exhorte les gouvernements à veiller à ce que des opérations de recherche et de sauvetage soient lancées rapidement dans toutes les situations de détresse, tant sur terre qu'en mer. En outre, la Libye n'est pas considérée comme un lieu sûr pour le débarquement, comme l'a démontré la Mission d'enquête indépendante sur la Libye. Les personnes qui sont débarquées en Libye sont confrontées à diverses violations de droits humains, notamment la détention, la traite et le risque élevé d'être à nouveau victimes de passeurs.

Deuxièmement, en ce qui concerne une approche globale visant à s'attaquer aux causes profondes et à favoriser la coopération et les solutions régionales, nous devons aller au-delà des mesures réactives et élaborer une approche intégrée et stratégique axée sur les itinéraires, qui s'attaque aux conditions défavorables qui alimentent la migration clandestine, y compris en proposant des solutions durables qui non seulement atténuent les pressions actuelles mais permettent de prévenir de futures migrations irrégulières le long d'itinéraires dangereux, ainsi que les déplacements de population. Les pays et les communautés d'origine et de transit doivent bénéficier de meilleurs services, d'un meilleur accès aux possibilités économiques et à l'éducation, de stabilité et d'autres options claires pour éviter que les gens risquent leur vie aux mains des passeurs. Ces interventions ne sont efficaces que lorsque les gouvernements et les dirigeants locaux créent des environnements favorables au développement économique et au progrès social.

La participation des populations locales est indispensable. Lorsqu'on donne aux populations les moyens de prendre part à leur propre relèvement, grâce à des initiatives telles que la planification communautaire, elles deviennent les architectes de leur propre avenir. Les populations locales, en particulier les femmes, jouent un rôle crucial dans la cohésion sociale et leurs perspectives doivent avoir la priorité dans les processus décisionnels.

Troisièmement et enfin, l'OIM encourage vivement l'augmentation du nombre de voies d'accès humanitaires pour les personnes qui auraient besoin d'un refuge sûr. Elles peuvent prendre la forme de visas humanitaires, de permis de protection temporaire, de parrainages privés, de possibilités d'éducation, de permis de travail temporaires, de réinstallation planifiée, de regroupement familial et d'évacuations sanitaires. Il est primordial de prévoir davantage de voies de migration légales, humaines et accessibles. Cela permettra non seulement de sauver des vies, mais aussi de mettre en place des processus de migration structurés et ordonnés qui réduisent les risques liés à la migration clandestine.

L'OIM exhorte la communauté internationale à prendre des mesures décisives dans ces trois domaines critiques. En adoptant ces mesures, nous pourrions non seulement réduire l'immense souffrance humaine associée à la migration irrégulière, mais aussi créer des solutions durables et à long terme qui favorisent la paix, la stabilité et le partage des responsabilités.

Je voudrais conclure en rappelant que la situation désastreuse des migrants et des réfugiés exige des efforts urgents et coordonnés. À cette fin, l'OIM s'engage à continuer de soutenir les États et à travailler en étroite collaboration avec le HCR et d'autres partenaires afin de trouver des solutions durables pour les personnes déplacées de force, les migrants et les réfugiés.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Liljert de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions les représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) des informations qu'ils nous ont communiquées.

Nous sommes extrêmement préoccupés par la situation actuelle concernant les migrations en Méditerranée. Comme l'année dernière, nous avons dû demander la tenue de la présente séance après avoir lu le rapport du Secrétaire général (S/2024/642) sur la mise en œuvre de la résolution 2698 (2023), couvrant la période d'août 2023 à août 2024. Bien qu'à l'époque nous ayons attiré l'attention sur le nombre effroyable des morts et appelé à des mesures urgentes pour sauver des vies, peu de choses ont changé depuis. Le document confirme une fois de plus le fait tragique que la mer Méditerranée, en particulier la route de la Méditerranée centrale, reste la voie migratoire la plus dangereuse avec le plus grand nombre de morts. Cet itinéraire devient un piège mortel pour de nombreuses personnes désespérées. Au cours de la période écoulée, 1 920 personnes sont mortes ou ont disparu alors qu'elles tentaient d'atteindre les côtes du continent européen, la majorité d'entre elles, 1 302 plus exactement, ayant emprunté la route centrale. Des pertes humaines ont également été signalées le long des routes de la Méditerranée orientale et occidentale.

Le nombre de victimes a diminué de 42 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, cette baisse peut sembler moins importante si l'on se souvient que l'année dernière, le nombre de décès en mer avait augmenté de 77 %. Au

cours des sept dernières années, plus de 24 000 personnes sont mortes ou ont disparu en mer. Il s'agit de migrants, de réfugiés et de demandeurs d'asile, y compris des femmes et des enfants, dont la protection est expressément prévue par le droit international.

Il est clair que les dirigeants de l'Union européenne se sont efforcés de remédier à la situation en concluant des accords de partenariat sur la gestion des migrations avec plusieurs pays d'Afrique au cours de l'année écoulée. Toutefois, il faudra du temps pour que ces mesures aient des effets concrets. Elles arrivent bien trop tard. Des milliers de vies ont été irrémédiablement perdues. De terribles tragédies, comme celles qui se sont produites au large des côtes libyennes le 16 décembre 2023 et au large de la tristement célèbre île de Lampedusa le 16 juin dernier, continuent de se produire avec une régularité affligeante. Pour les prévenir, il est impératif que l'Europe change fondamentalement la façon dont elle aborde le problème. Il est évident que ces tragédies n'auraient pas eu lieu si les personnes en détresse en mer avaient reçu l'assistance nécessaire en temps voulu, comme l'exige l'humanité tout simplement, sans parler des principes du droit international.

Toutefois, dans la plupart des cas, le sauvetage des personnes qui se noient n'est pas une priorité. Non seulement les États membres de l'Union européenne n'interviennent pas pour secourir les navires en perdition, mais ils interdisent de facto à tout autre navire de venir en aide aux personnes en détresse, sapant ainsi les efforts des organisations humanitaires non gouvernementales compétentes. En bref, ils font tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher les migrants d'atteindre leurs territoires, souvent au prix de la vie de ces derniers. Il n'y a toujours pas eu d'enquête digne de ce nom sur l'incapacité des services frontaliers européens à porter assistance aux migrants en détresse, et les auteurs de ces actes restent impunis. Bruxelles fait tout simplement fi des recommandations répétées du Secrétaire général qui demandent que toutes les personnes secourues ou interceptées en mer se voient assigner des ports de débarquement sûrs, conformément au droit maritime international, et que les crimes commis contre les migrants et les réfugiés fassent l'objet d'une enquête.

La situation n'est pas meilleure en ce qui concerne la lutte contre le trafic de migrants et la traite des personnes. Comme l'indique le rapport, la plupart des criminels évitent les arrestations, notamment en ayant recours à des systèmes de corruption. Ces activités criminelles continuent de prospérer. Il convient de noter que l'Union européenne fait toujours des discours grandiloquents sur la lutte contre l'impunité et la coopération avec la Cour pénale internationale

(CPI). Cependant, lorsque la Cour reçoit une plainte contre l'Union européenne, elle ne montre aucun empressement à traduire les auteurs en justice, et la CPI n'est nullement pressée de s'attaquer aux fonctionnaires européens.

Une question légitime se pose. Dans ce contexte, comment pouvons-nous évaluer l'efficacité de l'opération navale de l'Union européenne pendant toutes ces dernières années ? La réponse est évidente. Le mandat défini dans la résolution 2240 (2015) et les versions ultérieures n'a pas été mis en œuvre. Depuis le début, les structures de l'Union européenne utilisent ce mandat uniquement comme un feu vert pour endiguer brutalement les flux de migrants en situation irrégulière, en dissimulant leur guerre non déclarée contre les migrants et les réfugiés en Méditerranée derrière des discours pompeux. Cela est devenu tellement évident que même Bruxelles a abandonné l'idée de proroger ce mandat. En effet, sa prorogation serait une véritable insulte à l'égard des milliers de migrants et de réfugiés qui sont morts.

Nous rappelons également aux membres que l'assistance aux migrants, aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux apatrides est aujourd'hui un élément important de l'action menée pour maintenir la paix, la sécurité et la stabilité. À cet égard, nous exhortons une nouvelle fois Bruxelles et les pays de l'Union européenne à se montrer à la hauteur de leurs propres déclarations sur l'humanisme et les droits humains, en faisant preuve d'humanité à l'égard de tous les migrants et réfugiés sans exception, et pas seulement à l'égard des Ukrainiens. Nous demandons instamment qu'il soit mis fin à la pratique honteuse par laquelle les navires des États côtiers européens repoussent en dehors de leur juridiction les embarcations transportant des migrants, condamnant ainsi les personnes concernées à une mort atroce. Il faut également cesser de persécuter les organisations humanitaires et non gouvernementales qui fournissent une assistance à toutes ces personnes. Il est temps que Bruxelles assume la responsabilité de ces incidents et prenne les mesures qui s'imposent, au lieu de se contenter de beaux discours de condoléances.

**M. Dai Bing** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie les représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) de leurs exposés.

Le problème des migrations irrégulières en Méditerranée est un défi collectif pour les États de la région depuis plusieurs années. En 2015, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2240 (2015), qui autorise les États et organisations de la région à inspecter et saisir les navires dont ils ont des motifs raisonnables de penser qu'ils sont impliqués

dans le trafic de migrants et la traite d'êtres humains, dans le but de lutter contre les réseaux de migration irrégulière. Ces dernières années, toutes les parties ont fait des efforts dans ce sens. Il convient toutefois de noter que le problème des migrations irrégulières en Méditerranée reste grave et complexe. Selon l'OIM, plus de 1 000 personnes sont mortes ou ont été portées disparues en Méditerranée depuis septembre de l'année dernière. Les tragédies telles que le chavirement d'embarcations et les noyades de migrants continuent de se produire, ce à quoi la communauté internationale doit continuer de prêter attention.

La Chine note que l'autorisation prévue à la résolution 2240 (2015) expire aujourd'hui. Face à la persistance du trafic de migrants, cependant, l'expiration de l'autorisation énoncée à la résolution ne signifie pas la fin de la coopération régionale dans la lutte contre le trafic de migrants. Les pays d'origine, de transit et de destination des migrants doivent continuer de faire valoir le principe des responsabilités partagées et approfondir leur coopération dans l'échange de renseignements, l'application conjointe de la loi, la surveillance et le sauvetage en mer, et la lutte contre les réseaux financiers criminels de passeurs, afin d'atténuer ensemble l'incidence des migrations illégales sur la stabilité et le développement de la région. L'Europe et les autres pays développés doivent continuer de fournir à la Libye et aux autres pays concernés des équipements et un appui logistique et financier pour les aider à renforcer leurs capacités de lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains.

Dans le cadre de ce processus, toutes les parties doivent placer la protection des droits humains au cœur de la lutte contre la migration clandestine. Tous les pays doivent honorer les obligations que leur font le droit international des droits humains et le droit international des réfugiés, respecter le principe de non-refoulement et l'interdiction des expulsions collectives, veiller à ce que migrants et réfugiés aient tous un accès égal à des moyens de subsistance de base, aux services de santé et à l'éducation, et s'acquitter effectivement de leurs engagements en matière de protection des droits humains.

Parmi les facteurs complexes à l'origine des migrations irrégulières en haute mer au large des côtes libyennes, l'extrême pauvreté, les troubles sociaux, les conflits armés et d'autres problèmes figurent en bonne place. Il est difficile de régler efficacement cette question par des interceptions forcées et des expulsions uniquement. Ce n'est qu'en permettant aux gens de vivre et de travailler dans la paix et de s'épanouir que les causes profondes de la migration irrégulière pourront être éliminées. Nous

appelons les pays développés à intensifier leur appui et leur aide aux pays d'origine des migrants afin de les aider à améliorer leurs économies et les moyens de subsistance de leurs populations. La tendance marquée de certains pays à intervenir militairement dans des pays étrangers a provoqué une instabilité persistante dans des pays comme la Libye ou la Syrie et a favorisé le terrorisme dans la région du Sahel. Ce sont ces pays qui sont à l'origine du problème des migrations irrégulières en Méditerranée, et ils devraient assumer leurs responsabilités historiques et, plus important encore, leurs responsabilités en ce qui concerne la situation actuelle.

Ce mois-ci, les dirigeants de la Chine et des pays africains ont organisé le Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine, qui a été couronné de succès et au cours duquel a été adopté le Plan d'action de Beijing, assorti d'un engagement à renforcer la coopération en matière de lutte contre les migrations irrégulières et la traite des êtres humains sur le continent africain. La Chine entend continuer d'apporter une aide constructive à l'Afrique pour lutter contre les migrations clandestines, et contribuer à la stabilité et au développement de la région.

**M. Hwang** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Directeur Dhanapala, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et M. Liljert, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), de leurs exposés complets.

Au cours de l'année écoulée, les migrants et réfugiés qui tentent de rejoindre l'Europe depuis l'Afrique ont continué d'emprunter l'itinéraire périlleux que représente la mer Méditerranée, risquant leur vie dans ce voyage dangereux. Tragiquement, ces traversées de la Méditerranée, motivées en partie par les conflits en cours au Sahel et au Soudan, se sont soldées par la noyade de milliers de personnes et par des violations des droits humains des migrants et des réfugiés, ce qui exige une réaction urgente de la communauté internationale.

À cet égard, ma délégation souligne les éléments suivants.

Premièrement, le Conseil de sécurité ayant décidé de ne pas proroger la résolution 2240 (2015), qui autorisait l'inspection en haute mer des navires soupçonnés de se livrer depuis la Libye au trafic de migrants et à la traite d'êtres humains, le rôle des arrangements régionaux, comme l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (opération IRINI), en devient plus important encore pour lutter contre ces activités criminelles. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts

de la force navale placée sous la direction de l'Union européenne déployée en Méditerranée dans le cadre de l'opération IRINI pour perturber les réseaux de trafic de migrants et de traite des êtres humains, en recueillant des renseignements qu'elle partage avec les pays voisins, et en secourant en haute mer des personnes en situation désespérée au large des côtes libyennes. Cela contribue à l'application de la résolution 2240 (2015) et des résolutions ultérieures. À cet égard, nous comptons sur la communauté internationale, Conseil de sécurité compris, pour continuer d'envisager un mécanisme plus efficace propre à décourager les activités criminelles qui touchent aux migrants et aux réfugiés dans la région.

Deuxièmement, la communauté internationale doit intensifier son aide à la Libye, qui compte parmi les principaux sites de transit et de départ des migrants et des réfugiés, et renforcer sa capacité à lutter plus globalement contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains. La persistance des cas de mort de migrants dans des naufrages au large des côtes libyennes atteste de l'urgence à reconstruire une structure de gouvernance maritime et portuaire compétente et unifiée et de l'importance de renforcer les capacités libyennes de contrôle aux frontières. Nous félicitons l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'OIM de l'assistance qu'ils fournissent aux autorités libyennes à cet égard, notamment en matière de formation et d'équipement. Nous appelons également les autorités libyennes à établir des cadres juridiques et politiques qui luttent contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains et qui s'emploient à traiter les migrants et les réfugiés sur le territoire libyen dans le respect des obligations internationales du pays en matière de droits humains.

Troisièmement, il est impératif de renforcer la coordination internationale pour remédier aux causes profondes de la migration irrégulière. Les migrations irrégulières dans la région résultent de multiples facteurs transfrontières tels que la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les conflits armés et les changements climatiques, aussi le rôle de l'ONU est-il crucial pour faciliter les efforts des divers acteurs. À cet égard, nous nous félicitons que l'Équipe spéciale Union africaine-Union européenne-ONU sur les migrations s'emploie en particulier à accompagner la protection des migrants en Libye et à faciliter leur retour volontaire dans leur pays d'origine. Nous faisons écho au Secrétaire général lorsqu'il recommande que tous les États Membres renforcent et diversifient les voies d'admission et de séjour des migrants et des réfugiés, dans le respect de normes internationales robustes en matière de droits humains et en tenant compte de considérations humanitaires.

Pour sa part, la République de Corée est déterminée à collaborer avec les acteurs régionaux, conformément au Pacte mondial sur les migrations de 2018 et au Pacte mondial sur les réfugiés de 2018, d'autant que nous intensifions notre partenariat avec les pays africains et européens.

**M. Kanu** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, le Mozambique et mon pays, la Sierra Leone, ainsi que du Guyana.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana remercient les intervenants, le Directeur Dhana-pala, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), et le Directeur Liljert, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), de leurs exposés actualisés et éclairants sur la situation des migrants et des réfugiés en Libye.

Les flux migratoires non réglementés vers l'Europe via la Libye ont favorisé la prolifération de réseaux organisés de trafic et de traite d'êtres humains, qui opèrent en toute impunité, au mépris flagrant du droit international et des normes en matière de droits humains. Tout en prenant acte de la diminution notable du nombre total de migrants et de réfugiés qui ont traversé la Méditerranée, y sont morts ou ont été portés disparus signalée dans le dernier rapport du Secrétaire général sur la question (S/2024/642), nous notons avec inquiétude que les eaux de la Méditerranée au large des côtes libyennes restent la voie la plus dangereuse vers l'Europe et engloutissent d'innombrables vies.

Il convient de souligner que cette dure réalité met en exergue l'urgence d'une mobilisation collective, globale et durable pour faire face à la crise actuelle. Nous nous félicitons donc de la tenue récente du Forum trans-méditerranéen sur les migrations à Tripoli, un événement crucial organisé par la Libye avec l'appui de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Le Forum a souligné la nécessité de déployer des efforts concertés pour faire face aux réalités complexes que rencontrent les réfugiés et les migrants au large des côtes libyennes. À cet égard, nous réaffirmons notre soutien ferme et urgent à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à son protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer.

Étant donné que la Méditerranée au large des côtes libyennes reste une route de transbordement dangereuse pour les migrants et les réfugiés, les trois membres africains du Conseil et le Guyana soulignent la nécessité

de mettre l'accent sur une réponse multiforme à la crise des migrants en Méditerranée, en se concentrant d'abord sur le renforcement de l'assistance et des opérations de recherche et de sauvetage pour prévenir les pertes en mer et, ensuite, sur des mécanismes de protection solides pour les personnes vulnérables, y compris les réfugiés et les demandeurs d'asile, et sur la fourniture d'une aide humanitaire globale, garantissant la dignité et la sécurité des personnes touchées. Parallèlement, il est essentiel de s'attaquer aux facteurs sous-jacents qui contraignent les personnes à risquer leur vie en effectuant cette traversée. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent donc intensifier leurs efforts collectifs pour s'attaquer aux facteurs interdépendants que sont les conflits et l'instabilité, le terrorisme et la violence, la pauvreté et les inégalités économiques, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, entre autres problèmes urgents qui obligent des hommes, des femmes et des enfants à fuir leur foyer en quête de sécurité et de meilleures perspectives. En outre, le Conseil et la communauté internationale doivent prendre des mesures pour engager des poursuites contre les réseaux internationaux de traite des personnes et pour les démanteler, en veillant à ce que les responsables soient tenus de répondre de leurs crimes.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana encouragent les autorités libyennes, avec l'appui de la communauté internationale, à continuer d'œuvrer efficacement à l'amélioration du sort des migrants et des réfugiés en Libye. Nous demandons aux autorités nationales de veiller à ce que les migrants soient protégés contre toute violation de leurs droits humains, notamment la traite, la torture, la violence sexuelle et fondée sur le genre ou l'extorsion. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana soulignent également la nécessité de désigner des ports sûrs pour le débarquement. Tous les migrants, indépendamment de leur origine, de leur religion, de leur âge ou de leur statut, doivent être traités avec la même dignité et le même respect, conformément au droit international, au droit des droits de l'homme et au droit des réfugiés.

Pour terminer, nous exhortons les acteurs politiques libyens à intensifier leurs efforts collectifs pour stabiliser rapidement le pays. Nous sommes convaincus que la stabilisation de la Libye permettra au pays d'asseoir son contrôle sur son territoire, de démanteler les réseaux de trafic et de traite d'êtres humains et d'atténuer la crise des migrants en Méditerranée.

**M<sup>me</sup> Frazier** (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs observations.

La Méditerranée reste une route migratoire dangereuse. Même si, comme le souligne le dernier rapport du Secrétaire général (S/2024/642), le nombre total de migrants et de réfugiés qui ont traversé la Méditerranée, y sont morts ou ont été portés disparus lors de la traversée a diminué, même un seul cas de ce genre est profondément regrettable. Malte reste déterminée à sauver des vies en mer. Nous restons également déterminés à gérer efficacement les migrations de masse dans le plein respect du droit international. Malte, tout comme l'Union européenne et ses États membres, continuera à remédier aux crises de déplacement dans le monde entier par le biais d'efforts humanitaires et de développement. Collectivement, nous continuons à donner accès à la protection internationale aux personnes qui fuient les guerres, les conflits et les persécutions dans d'autres régions du monde. Dans ce contexte, n'oublions pas que la poursuite de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, en violation de la Charte des Nations Unies, a entraîné l'une des plus grandes crises de déplacement de population de l'histoire du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Les voyages migratoires depuis les pays d'origine via les pays de transit et vers les pays de destination sont souvent facilités par des trafiquants d'êtres humains et des passeurs. La lutte contre le trafic et la traite des êtres humains doit rester au cœur des objectifs de l'ONU. Dans cette optique, nous tenons à souligner les contributions concrètes de l'opération de l'Union européenne en Méditerranée (opération IRINI), qui contribue aux efforts visant à détecter et à surveiller les réseaux de trafic et de traite d'êtres humains dans sa zone d'opération. L'expiration des autorisations spécifiques prévues par la résolution 2240 (2015) et les résolutions ultérieures n'auront pas d'incidence sur le mandat ou le *modus operandi* de l'opération IRINI. Nous soulignons également que ces autorisations n'ont jamais été exclusivement destinées à l'Union européenne, malgré les diverses tentatives de la Fédération de Russie, y compris à l'occasion du présent débat, de brosser un tableau différent et de déformer une fois de plus la réalité. La poursuite de l'opération IRINI, qui est suffisamment encadrée par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et d'autres accords internationaux, renforcera les efforts collectifs visant à lutter contre le réseau de trafiquants d'êtres humains et de passeurs qui profitent de la souffrance humaine.

Nous demeurons convaincus que l'ensemble du système des Nations Unies doit se mobiliser pour remédier à la situation des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants. Il faut notamment s'attaquer aux causes profondes des migrations irrégulières et des déplacements

forcés, y compris la prolifération des conflits armés, le manque de perspectives économiques, la mauvaise gouvernance, les catastrophes naturelles, la criminalité et la violence, ainsi que les changements climatiques. Il est essentiel de renforcer la coopération avec les pays d'origine, de transit et de destination.

Pour terminer, nous soulignons la nécessité pour les États de redoubler d'efforts pour enrayer les départs irréguliers et lutter contre la traite des personnes et le trafic de migrants dans le plein respect des droits humains. Les efforts en cours de lutte contre les trafiquants d'êtres humains et les passeurs doivent être menés dans le respect des obligations qui nous incombent en vertu du droit international. Une telle approche est fondamentale pour éviter que d'autres vies ne soient mises en danger.

**M<sup>me</sup> Chanda** (Suisse) : Je remercie M. Sivanka Dhanapala, Directeur du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HRC) à New York, et M. Pär Liljert, Directeur du Bureau de l'Organisation internationale pour les migrations auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, pour leurs contributions et pour nous avoir donné une vision holistique de la situation et de leur travail sur place.

En 2023, près de 8 600 migrants ont perdu la vie le long des routes migratoires à travers le monde, faisant de cette année la plus meurtrière jamais enregistrée. Selon le HCR, cette année encore, plus de 1 500 personnes sont décédées ou ont été portées disparues en tentant de rejoindre l'Europe par la Méditerranée. Ces chiffres mettent en lumière la nécessité d'agir pour prévenir de nouvelles pertes. Au-delà de cette statistique, il s'agit de tragédies personnelles et de destins individuels. Les disparitions de milliers de personnes déstabilisent les communautés et compromettent les perspectives à long terme des efforts de paix. La Suisse est profondément préoccupée par le sort des milliers de personnes qui sont forcées de quitter leur foyer pour de multiples raisons. À ce sujet, nous souhaitons élaborer trois points.

Premièrement, il faut prévenir les déplacements forcés en s'attaquant à leurs causes profondes et en suivant une approche globale. L'augmentation continue des déplacements forcés est causée, entre autres, par les conflits armés, l'insécurité alimentaire ainsi que par les conséquences des changements climatiques. À cet égard, le Conseil doit renforcer son engagement pour la résolution des conflits armés et la prévention des crises, y compris par le biais de systèmes d'alerte rapide. Le Conseil doit aussi s'engager pour la protection des populations civiles et celle du personnel humanitaire et onusien.

Deuxièmement, il s'agit de renforcer la protection des personnes en situation de vulnérabilité tout au long des routes migratoires. La Suisse s'engage résolument pour protéger les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants. Aussi, des solutions durables dans les régions de premier accueil et sur l'ensemble des routes migratoires sont nécessaires. Sans ce soutien, ils risquent de perdre la vie, de disparaître ou de devenir victimes de la traite d'êtres humains ainsi que d'autres violations des droits de l'homme. Il est impératif de mettre un terme à cette dynamique préoccupante en renforçant l'état de droit. À cet égard, nous rappelons l'obligation de tous les États de respecter et faire respecter sur le territoire le droit international humanitaire, le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit international sur le statut des réfugiés, qui régissent la protection des personnes déplacées.

Troisièmement, il faut des partenariats solides pour la prévention. Le deuxième Forum mondial sur les réfugiés, qui s'est tenu en décembre dernier à Genève, a offert une excellente occasion de démontrer que le partage des responsabilités ne repose pas uniquement sur les gouvernements, mais qu'il incombe à l'ensemble de la société de proposer des solutions intégrant des aspects humanitaires, de développement et de politiques de paix. Pour cela, il est essentiel d'encourager l'intégration socioéconomique des migrants et des réfugiés. Il convient aussi de tenir compte de leurs besoins et leurs perspectives, afin qu'ils puissent saisir les opportunités qui se présentent et en créer de nouvelles.

Afin de pouvoir s'atteler de manière efficace à ces questions, il est essentiel que le Conseil utilise pleinement les moyens à sa disposition pour renforcer la protection des personnes déplacées. La Suisse va continuer à s'engager dans ce sens.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier les Directeurs des Bureaux du Haut – Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) de leurs exposés. Nous apprécions à sa juste valeur le rôle que jouent l'OIM et le HCR pour contribuer à garantir que les migrants et les réfugiés soient traités conformément au droit international.

Les États-Unis prennent acte de la décision des coauteurs de la résolution 2240 (2015) de ne pas demander la prorogation de l'autorisation donnée aux États Membres d'inspecter les bateaux naviguant en haute mer au large des côtes libyennes s'ils ont des motifs raisonnables de soupçonner qu'ils sont utilisés pour le trafic de migrants ou la traite des êtres humains en provenance de ce pays, et de saisir les navires dont ils ont la confirmation qu'ils

sont utilisés à ces fins. Nous restons toutefois très préoccupés par le trafic de migrants et la traite des êtres humains. Depuis 2015, l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (opération IRINI) est un élément clef des efforts internationaux visant à atténuer la tragédie humaine que représentent les décès de migrants en haute mer au large des côtes libyennes et en Méditerranée. Grâce à l'opération IRINI, l'Union européenne a démontré son engagement indéfectible en faveur du sauvetage des réfugiés, des migrants et des victimes de la traite des êtres humains.

La réalité est que les migrations irrégulières représentent un défi trop important que l'opération IRINI ne peut pas relever seule. Nous partageons tous la responsabilité de la gestion des migrations à nos frontières respectives et l'engagement de promouvoir une gestion sûre, ordonnée, humaine et régulière des migrations. Nous pensons qu'il est essentiel de donner la priorité à l'accès à la protection internationale pour les personnes qui en ont besoin et aux mesures de gestion humaine des frontières pour faire face aux déplacements forcés et aux défis posés par les migrations irrégulières. À cette fin, les États-Unis se félicitent de la déclaration de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye lors du forum transméditerranéen sur les migrations à Tripoli qui s'est tenu à Tripoli en juillet dernier, déclaration selon laquelle ce forum est une occasion de promouvoir une approche de la gouvernance des migrations respectueuse des droits humains.

La communauté internationale peut faire davantage pour aider les migrants vulnérables en soutenant l'appel du Secrétaire général en faveur d'une approche holistique pour s'attaquer aux causes profondes des migrations irrégulières. Nous devons renouveler notre engagement à mettre fin aux conflits et à réduire l'extrême pauvreté qui poussent de nombreuses personnes à quitter leur foyer. Les États-Unis sont prêts à travailler de manière constructive avec d'autres à cet égard.

**M. Montalvo Sosa** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie les intervenants des informations qu'ils nous ont communiquées.

Comme ma délégation l'a indiqué à plusieurs reprises, l'Équateur a une longue tradition de protection internationale des migrants et des demandeurs d'asile. Nos efforts en faveur de la régularisation de la situation des réfugiés et des migrants ont été reconnus par l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. J'en veux pour preuve la récente publication de règlements établissant un nouveau processus d'amnistie et de régularisation de la situation des migrants, dont bénéficieront près de 100 000 personnes.

L'Équateur connaît bien toutes les dimensions et facettes de la migration. Nous sommes un pays d'origine, de destination, de transit, de retour et même de refuge. C'est sur la base de cette vision globale que l'Équateur promeut des migrations sûres, ordonnées, régulières et responsables qui garantissent le respect des droits humains des personnes en situation de déplacement, sans les considérer comme des criminels.

La région de la Méditerranée a accaparé l'attention du monde entier en raison de milliers de personnes qui traversent ses eaux en quête de refuge, d'asile ou de perspectives d'avenir, et dont beaucoup recourent à des méthodes risquées pour atteindre leur destination. Ma délégation prend note du nombre alarmant de personnes qui ont trouvé la mort ou qui ont été portées disparues en Méditerranée pendant la dernière période couverte par le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2698 (2023), et se fait l'écho des observations et recommandations qui y figurent.

Dans ce contexte et sans préjudice du non-renouvellement de la résolution 2240 (2015), je voudrais souligner les trois points suivants.

Premièrement, il faut donner la priorité aux mesures d'assistance, de recherche et de sauvetage, de protection et de soutien humanitaire pour les personnes qui traversent la Méditerranée. Les États doivent veiller à ce que les migrants secourus se voient attribuer un port de débarquement sûr afin d'éviter qu'ils ne se retrouvent dans des centres de détention où ils sont exposés à des risques de sévices et d'extorsion.

Deuxièmement, la coopération internationale a un rôle crucial à jouer dans le règlement du problème des migrations en Méditerranée. Nous nous réjouissons d'apprendre que l'Union européenne et les pays d'origine, de transit et de destination ont renouvelé ou établi des partenariats avec plusieurs pays d'Afrique du Nord, dont la Libye, en matière de gouvernance internationale des migrations. Ces initiatives doivent être encouragées et renforcées.

Troisièmement, il est essentiel de lutter contre les réseaux de traite des êtres humains et de trafic de migrants en renforçant l'application des lois nationales, en soutenant les organismes nationaux et en apportant une assistance aux victimes. L'Équateur insiste sur le respect du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du Pacte mondial sur les réfugiés.

Enfin, les solutions aux migrations irrégulières ne peuvent se limiter à empêcher les départs, mais doivent s'attaquer aux facteurs de migration dans les pays

d'origine, notamment les conflits, l'absence de perspectives et le non-respect de l'état de droit.

**M<sup>me</sup> Jaraud-Darnault** (France) : Nous remercions les représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour leurs présentations.

Les défis posés par les trafics d'êtres humains au large des côtes libyennes sont immenses. La France, aux côtés de ses partenaires de l'Union européenne, continue d'agir pour faire cesser les trafics, prévenir les drames en Méditerranée et répondre aux causes profondes des déplacements de populations. Nous le faisons en concertation avec l'Union africaine et les Nations Unies dans le cadre du groupe Union européenne/Union africaine/ONU et en soutien des efforts de la Libye et de ses voisins pour lutter contre les trafics d'êtres humains.

Nous n'avons pas renouvelé les autorisations créées par la résolution 2240 (2015), parce qu'aucun acteur n'a eu recours à ces autorisations. Le rôle du Conseil est de chercher des solutions efficaces et non d'instrumentaliser les discussions sur nos mécanismes.

En Méditerranée, le trafic et la traite des êtres humains depuis la Libye méritent les efforts de tous. La France est mobilisée, avec l'Union européenne et ses États membres, pour protéger les personnes migrantes et renforcer la coopération des États pour lutter contre les réseaux de passeurs. La France soutient l'action du HCR et de l'Organisation internationale pour les migrations en Libye. L'Union européenne et ses États membres contribuent au budget du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à hauteur de plus d'1,5 milliard d'euros.

Dans le cadre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale, l'Union européenne a développé des projets de lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains en Afrique du Nord pour un total de 46 millions d'euros, et cet engagement va se poursuivre. De même, un projet de soutien en matière de frontières et de gestion des migrations en Libye, mis en œuvre avec l'Italie depuis 2017, permet de renforcer la capacité opérationnelle des autorités libyennes compétentes.

L'opération IRINI de l'Union européenne reste le seul acteur à tenter de faire respecter l'embargo sur les armes au large de la Libye en procédant à des inspections de navires, œuvrant à ce titre à la stabilisation de la Libye. Elle permet aussi la collecte et le partage d'informations sur les trafics de migrants via les survols qu'elle effectue.

Enfin, la France est engagée en faveur de la reprise du processus politique, afin que la Libye retrouve son unité, sa souveraineté et sa stabilité, hors des influences étrangères. L'absence de gouvernement unifié et d'institutions stables permet aux trafics et réseaux de passeurs de prospérer. Nous devons avancer vers leur mise en place.

Une fois encore, certains agissent, conformément au droit international, pour trouver des solutions. D'autres mènent des conflits armés, attisent l'insécurité et commettent des violations des droits de l'homme, qui sont la cause première des déplacements de population dans le monde. Rappelons que la guerre d'agression de la Russie en Ukraine a entraîné l'une des plus grandes crises de déplacement de population depuis la Seconde Guerre mondiale. Plus de 11 millions de personnes ont été déplacées de force et 6,5 millions ont été contraintes de fuir l'Ukraine.

**M. Eckersley** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie les représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) de leurs exposés de cet après-midi.

Nous voudrions formuler trois observations aujourd'hui.

Premièrement, le Royaume-Uni est déterminé à travailler en coopération avec les États Membres et les organismes des Nations Unies pour s'attaquer aux facteurs des migrations irrégulières dans toute l'Afrique et sur la route de la Méditerranée et pour lutter contre la traite des êtres humains et le trafic de personnes. À cette fin, le Royaume-Uni appuie l'action de l'OIM en Libye, notamment en finançant l'assistance au retour et à la réintégration des migrants vulnérables. Par ailleurs, le Royaume-Uni renforce les capacités dans le cadre d'une collaboration entre la National Crime Agency (agence britannique de lutte contre la criminalité organisée) et les services de répression libyens afin de poursuivre en justice les chefs de bandes criminelles organisées.

Deuxièmement, nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur l'application de la résolution 2698 (2023) du Conseil de sécurité (S/2024/642). Sa description de la situation des droits humains s'agissant des migrants est extrêmement préoccupante, notamment les cas signalés de détention arbitraire, d'actes de torture et de mauvais traitements. Les informations dont il fait état concernant les charniers de migrants à Choueïrif et dans d'autres régions sont extrêmement graves. Tous les migrants et les réfugiés doivent être traités avec humanité et dignité et dans le plein respect de leurs droits.

Troisièmement, nous sommes conscients du rôle que jouent les autorités libyennes, qui ont accueilli un grand nombre de migrants et de réfugiés, notamment en provenance du Soudan. Le Royaume-Uni a apporté son appui, notamment une aide de 2 millions de livres sterling pour porter assistance à au moins 150 000 réfugiés soudanais en Libye fuyant la violence au Darfour. Dans le cadre de ces efforts, nous demandons instamment aux autorités libyennes de collaborer avec l'ONU et d'autres acteurs humanitaires pour améliorer les conditions dans les centres de détention pour migrants et pour veiller à ce que les responsables de toute violation des droits humains soient dûment tenus de rendre des comptes. Nous nous réjouissons à la perspective de continuer à travailler en étroite collaboration avec les autorités libyennes sur ces questions.

Pour terminer, je voudrais dire que le Royaume-Uni est résolu à lutter contre la traite des êtres humains et le trafic de personnes et à aider les migrants vulnérables. Une solution politique en Libye appuierait les efforts de lutte contre les facteurs de la migration irrégulière et apporterait la paix et la stabilité aux Libyens. Nous restons déterminés à appuyer un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens, sous les auspices de l'ONU. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec tous les membres du Conseil lors des négociations relatives au mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye le mois prochain.

**M. Iriya** (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés éclairants M. Dhanapala, Directeur du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à New York, et M. Liljert, Directeur du Bureau de l'Organisation internationale pour les migrations auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Tout d'abord, le Japon s'associe aux autres pays pour féliciter les États Membres qui consacrent des moyens et des ressources à la lutte contre le trafic de migrants et la traite des personnes en provenance de Libye. Nous exprimons également nos sincères remerciements aux corédacteurs, à savoir la France et Malte.

Le Japon se félicite des contributions de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (opération IRINI) au maintien de la paix et de la stabilité en Libye et dans la région.

Je voudrais évoquer brièvement trois points aujourd'hui.

Premièrement, bien que le Secrétaire général ait indiqué que le nombre total d'arrivées en Europe par la Méditerranée en provenance d'Afrique du Nord a

diminué, le Japon reste consterné par le nombre élevé de personnes décédées ou portées disparues du fait des dangereux périple maritimes entrepris par les migrants en quête d'une vie meilleure. Nous ne pouvons tolérer de telles tragédies. Le Japon est également préoccupé par les informations faisant état de violations des droits fondamentaux des migrants en Libye et d'atteintes à ces droits. Le Japon appelle les organisations internationales et régionales et les États Membres concernés à redoubler d'efforts pour prévenir de telles catastrophes, lutter contre la traite des êtres humains et le trafic de personnes et aider la Libye à renforcer ses capacités, conformément au droit international applicable en la matière.

Deuxièmement, le Japon souligne qu'il importe d'adopter une démarche globale à tous les stades de la migration dans les pays d'origine, de transit et de destination. Nous devons également nous attaquer aux causes profondes des migrations irrégulières, notamment les effets néfastes des changements climatiques et les problèmes économiques.

Troisièmement, le Japon réaffirme son plein appui à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye dans ses efforts pour faciliter un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens. La tenue d'élections nationales attendues depuis longtemps est le seul moyen de restaurer la légitimité des institutions nationales et d'instaurer la stabilité politique en Libye, ce qui permettra de mieux s'attaquer aux problèmes auxquels le pays est confronté, notamment en ce qui concerne les migrations.

Je voudrais conclure mon intervention en soulignant l'appui indéfectible du Japon à la sécurité humaine et à la dignité des personnes en situation de vulnérabilité, notamment celles qui effectuent ce voyage pénible en Libye ou en passant par ce pays. Le Japon est prêt à coopérer avec la Libye et d'autres partenaires internationaux pour atténuer la situation désastreuse à laquelle sont confrontés ces migrants.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Slovénie.

Je remercie le Directeur Dhanapala et le Directeur Liljert des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui sur cette question importante. Nous attachons une grande importance aux travaux du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation internationale pour les migrations.

Comme l'ont déjà déclaré nos collègues de l'Union européenne et corédacteurs de la résolution 2240 (2015),

la France et Malte, l'Union européenne demeure attachée à une approche globale de la migration, conformément au droit international et en étroite coordination avec la communauté internationale. Nous savons que la lutte contre le trafic de migrants et la traite des personnes, y compris en Méditerranée, en est un élément essentiel. Les réseaux de traite d'êtres humains continuent d'exploiter les personnes les plus vulnérables. Nos efforts collectifs sont donc nécessaires pour lutter efficacement contre ce problème, notamment en démantelant les réseaux criminels de grande envergure.

Nous avons bien compris que la décision de ne pas renouveler la résolution 2240 (2015) n'aura pas d'incidence sur les travaux de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (opération IRINI), ni sur la capacité de l'Union européenne de lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains en coopération avec nos partenaires. Le mandat principal de l'opération IRINI est de veiller à l'application de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU à la Libye. L'autorisation pour ces travaux a été renouvelée par le Conseil en mai. La tâche secondaire de l'opération IRINI, à savoir appuyer la détection et la surveillance des réseaux de trafic et de traite d'êtres humains en Méditerranée, et l'action menée par l'Union européenne sur les questions de migration de manière plus générale, se poursuivront au même rythme.

La Slovénie demeure déterminée à appuyer un processus politique inclusif dirigé et contrôlé par les Libyens. Nous pensons que l'organisation d'élections et l'unification des institutions de l'État libyen constituent le meilleur moyen de régler de manière globale les nombreux problèmes auxquels le pays est confronté, notamment ceux liés aux migrations. Nous sommes conscients que l'insécurité et les conflits dans le voisinage de la Libye ont exacerbé une situation déjà fragile. Des millions de Soudanais ont été contraints de fuir ces derniers mois, et nombreux parmi eux ont cherché refuge en Libye. Il faut apporter davantage d'appui, améliorer l'accès et renforcer la coordination pour répondre à leurs besoins humanitaires et de protection.

Pour terminer, je réaffirme l'attachement de la Slovénie et de l'Union européenne à la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de personnes, ainsi qu'à une approche globale de la migration. Nous pensons que le renforcement de la coopération entre les Nations Unies, leurs organismes compétents, les organisations régionales et tous les pays concernés est essentielle pour tous les aspects de la migration. Pour ce faire, il faut d'abord s'attaquer aux causes profondes, que ce soit l'instabilité

politique, la pauvreté, l'insécurité alimentaire ou les changements climatiques, et ensuite adopter une approche fondée sur les droits humains et promouvoir des migrations sûres, ordonnées et régulières. La vie des personnes en déplacement est bien plus importante que de marquer des points sur le plan politique.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

La représentante de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

**M<sup>me</sup> Zabolotskaya** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Une déclaration a été faite au cours de cette séance selon laquelle la Fédération de Russie voulait induire les participants en erreur en ce qui concerne la résolution 2240 (2015) et le mandat qui existait en vertu de cette résolution, et qui a expiré parce qu'il a été décidé de ne pas le proroger. À cet égard, nous aimerions apporter quelques précisions.

La résolution 2240 (2015) donnait spécifiquement un mandat à l'opération de l'Union européenne, et à personne d'autre. Cela ne découle pas de nos déclarations mais des déclarations des pays européens eux-mêmes lors de la séance au cours de laquelle cette résolution a été adoptée. Qu'il me soit permis de citer quelques passages.

La première déclaration a été faite par le représentant du Royaume-Uni :

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

« Tous les États membres de l'UE qui contribuent à cette opération sont dorénavant investis de l'autorité nécessaire pour réprimer les activités des trafiquants et intercepter leurs embarcations en haute mer [...] Les migrants recueillis durant l'opération seront emmenés en Europe conformément aux procédures établies. » (*S/PV.7531, p. 2*)

(*l'oratrice reprend en russe*)

C'est donc ce que le Royaume-Uni a compris au moment de l'adoption de cette résolution. Je souligne que la dernière phrase laisse entendre que les migrants seraient emmenés en Europe. Je suppose que cela n'a pas été le cas.

La deuxième déclaration a été faite par le représentant de la France :

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

« L'objectif de ce texte consiste à donner aux États membres de l'Union européenne les garanties juridiques nécessaires pour mener à bien les opérations prévues dans le cadre de la phase 2a de l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale, l'opération Sophia, mises en œuvre depuis le 7 octobre. Il s'agit notamment de l'inspection et, le cas échéant, de l'arraisonnement et de la saisie en haute mer des navires et des embarcations utilisés pour le trafic de migrants. » (*ibid., p.7*)

(*l'oratrice reprend en russe*)

Il en ressort que c'est à l'opération de l'Union européenne que ce mandat a été confié. Ce mandat a désormais pris fin. Par conséquent, à partir d'aujourd'hui, si des opérations liées aux migrants ont lieu dans cette zone, elles doivent être menées dans le plein respect du droit maritime international et des autres normes établies. Il n'y a pas d'autres mandats qui autoriseraient, par exemple, d'arrêter les navires en haute mer. Il y a d'autres points connexes, mais il s'agit d'un point important, et nous tenions à ce qu'il soit consigné au procès-verbal de cette séance.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil de sécurité sous la présidence slovène, je voudrais remercier les Membres de l'ONU de nous avoir confié ces fonctions au Conseil de sécurité, ce qui nous a permis de présider cet organe durant le mois de septembre, qui a été très chargé. Ce fut un honneur. Je voudrais remercier mes collègues qui sont assis autour de cette table de leur compréhension et de coopération constructive, en particulier pendant la semaine de haut niveau, qui a probablement été l'une des plus chargées. Je les remercie de leur esprit collégial et de leur appui. Je voudrais également remercier la Division des affaires du Conseil de sécurité de son soutien. Un grand merci également aux interprètes et au personnel de soutien. Leur professionnalisme, leur engagement envers les Nations Unies et leur souplesse nous ont permis de mener à bien nos travaux. Bien évidemment, je remercie aussi sincèrement mon équipe slovène.

Sur ce, je voudrais souhaiter bonne chance à la Suisse pour le mois prochain.

*La séance est levée à 16 h 15.*